11 Numéro de publication:

0 210 933

(12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21) Numéro de dépôt: 86420001.9

(51) Int. Cl.4: G01F 15/18

2 Date de dépôt: 06.01.86

3 Priorité: 26.07.85 FR 8511820

Oate de publication de la demande: 04.02.87 Bulletin 87/06

Etats contractants désignés:
AT CH DE GB IT LI LU NL SE

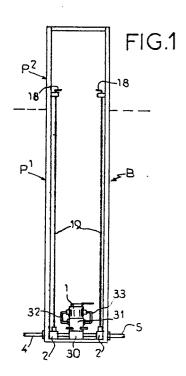
① Demandeur: Bonnet, Jean-Claude 2 chemin des Arcis Espaiy F-43000 Le Puy(FR) Demandeur: Chapuis, Bernard Chemin du Cros Mons F-43000 Le Puy(FR)

② Inventeur: Bonnet, Jean-Claude 2 chemin des Arcis Espaly F-43000 Le Puy(FR) Inventeur: Chapuis, Bernard Chemin du Cros Mons F-43000 Le Puy(FR)

Mandataire: Dupuis, François
Cabinet Charras 3 Place-de l'Hôtel-de-Ville
F-42000 St.Etienne(FR)

Borne d'équipement autorisant la lecture à distance des consommations d'eau sur les compteurs.

Da borne se présente sous la forme d'un coffret étanche avec une partie enterrée et une partie apparente, le coffret étant agencé pour recevoir un compteur (1) branché sur les canalisations d'arrivée (4) et d'évacuation (5) de l'eau, ledit compteur (1) étant équipé d'une embase support (31) agencée pour être accouplée, d'une manière démontable, avec un socie (30) positionné dans le fond du coffret étanche et coopérant, d'une manière séparée, avec l'arrivée -(4) et le départ (5) de l'eau, ladite embase étant conformée d'une part pour être en communication, d'une manière étanche, avec les agencements internes séparés d'arrivée et de départ de l'eau relatifs au socle et, d'autre part, pour être reliée à l'entrée et à la sortie du compteur d'eau, l'embase support -(31) présentant en outre des moyens d'accrochage Susceptibles de coopérer avec des agencement complémentaires d'un organe de manoeuvre actionnable à partir de la partie apparente du coffret, pour ▲ assurer le démontage ou montage à distance de Lilensemble du compteur et son retrait.



5

L'objet du Brevet se rattache aux secteurs techniques du contrôle de consommation d'eau et équipements nécessaires pour avoir accès au compteur.

On rappelle, comme décrit dans une Demande de Brevet n° 82.15455 aux noms des demandeurs que la borne se présente sous la forme d'un coffret étanche susceptible d'être enterré, définissant une partie enfouie et une partie apparente hors sol ; ladite partie enfouie comprend une chambre inférieure située dans le fond du coffret, dans laquelle sont disposés des moyens relatifs à la distribution et la régulation d'eau, et au-dessus de laquelle sont disposés des blocs d'isolation ; la partie hors sol présentant un volume pour autoriser l'introduction et l'enlèvement desdits blocs, et une chambre supérieure aménagée pour recevoir des moyens de commande à distance de la distribution et régulation d'eau, et des moyens autorisant la lecture à distance du comptage de consommation d'eau.

A partir de cette conception de base, on a voulu étendre et améliorer les caractéristiques de façon à avoir un accès au compteur d'eau par un organe approprié en vue de son démontage et remontage pour des interventions diverses. Compte tenu de l'importance de hauteur de la partie enterrée dans le sol, et conséquemment de la profondeur à laquelle est situé le compteur, il a fallu concevoir une embase spéciale pour ledit compteur susceptible de coopérer avec une partie complémentaire d'un organe de manoeuvre actionnable à partir de l'extérieur de la borne.

On a voulu également améliorer, la lecture à distance du comptage de consommation d'eau.

Dans ce but, le compteur est équipé d'une embase support agencée pour être accouplée d'une manière démontable avec un socle positionné dans le fond du coffret étanche et coopérant, d'une manière séparée avec l'arrivée et le départ de l'eau, ladite embase étant conformée d'une part pour être en communication, d'une manière étanche, avec les agencements internes séparés d'arrivée et de départ de l'eau relatifs au socle et, d'autre part, pour être reliée à l'entrée et à la sortie du compteur d'eau, l'embase support présentant en outre des moyens d'accrochage susceptibles de coopérer avec des agencements complémentaires d'un organe de manoeuvre actionnable à partir de la partie apparente du coffret pour assurer le démontage ou montage à distance de l'ensemble du compteur et son retrait.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide des dessins qui représentent seulement un mode d'exécution.

La figure 1 est une vue de face et en coupe de la borne selon les caractéristiques de l'Addition.

La figure 2 est une vue de dessous des agencements particuliers du compteur.

La figure 3 est une vue en perspective du socle d'appui.

La figure 4 est une vue en perspective de l'ensemble du compteur et de ses équipements montés dans le fond du caisson.

La figure 5 est une vue en perspective de l'organe de manoeuvre susceptible de coopérer avec le compteur pour son démontage.

La figure 6 est une vue partielle et en coupe montrant l'adaptation de l'organe de manoeuvre surla partie correspondante du compteur. On a illustré en traits mixtes, le retrait de l'ensemble du compteur d'eau après son déverrouillage du socle.

La borne (B) sous forme d'un coffret (3) comprend une partie (P1) enterrée et une autre partie (P2) apparente. Le coffret présente dans sa partie inférieure, sensiblement au-dessus de son fond, des ouvertures latérales pour le passage des canalisations d'eau d'arrivée (4) et de départ (5) avec les moyens nécessaires à la régulation et la distribution d'eau, tel que robinet ou vanne d'arrêt (2). Le compteur d'eau (1) est branché entre les canalisations (4) et (5).

Le compteur (1) est relié à une embase support (31) agencée pour être accouplée, d'une manière démontable, avec un socle (30) positionné dans le fond du caisson (3) entre les conduites (4) et (5) pour y être relié. Le socle (30) présente deux canaux internes séparés (30a) et (30b), en communication respectivement avec les conduites (4) et - (5).

Une portée circulaire (30c) est formée concentriquement à la face de dessus du socle et présente périphériquement des agencements - (30d) susceptibles de coopérer avec des agencements complémentaires (31a) que présente l'alésage d'une chambre (31b) formée dans l'embase support (31) et destinée à se centrer sur ladite portée (30c) en vue du positionnement et indexation de ladite embase. Par exemple, les agencements (31a) sont constitués par les languettes disposées angulairement à 120°, tandis que les agencements (30d) sont des lumières étranglées à baïonnette.

Le fond de la chambre (31b) de l'embase support (31) présente, en correspondance avec les canaux (30a) et (30b) du socle (30) deux canaux -(31c) et (31d) reliés par des conduites (32) et (33) respectivement-à l'entrée et à la sortie du compteur d'eau (1). Des joints d'étanchéité (J) sont convenablement montés en relation avec les ca-

35

15

25

40

50

naux (30a) -(30b) et (31c) -(31d) pour assurer un accouplement parfaitement étanche entre l'embase (31) et le socle (30). A noter que l'embase support (31) présente en débordement un bossage (31e) pour faire office d'appui au compteur (1). Les canalisations (32) et (33) d'entrée et sortie du compteur, sont reliées d'une manière étanche au bossage -(31e) pour être en communication avec les canaux (31c) et (31d).

On conçoit donc, lorsque l'embase support - (31) équipée du compteur (1) est accouplée d'une manière étanche sur le socie (30), que les canalisations d'amenée et de départ d'eau (4) et (5) sont normalement interceptées par le compteur (1).

Le système d'accouplement à baïonnette - (30d) et (31a) permet un montage et démontage rapides du compteur (1) avec son embase (31) par rapport au socie (30). Dans ce but, l'embase (31) présente radialement et en débordement, des doigts cylindriques épaulés (34) destinés à coopérer avec des échancrures complémentaires - (35a) formées en bout de griffes (35h) relatives à une tête de manoeuvre (35) qui coiffe l'ensemble de compteur. Cette tête de manoeuvre est reliée à un organe de préhension (35c) sous forme d'une tige verticale actionnable à partir de l'ouverture que présente la partie débordante hors sol de la borne.

Comme le montre plus particulièrement la figure 5, chaque griffe (35b) présente transversalement dans son épaisseur, une bille de retenue (36) qui apparaît en débordement de l'échancrure correspondante (35a), cette bille étant assujettie à un système de ressort (37) afin d'être escamotée temporairement sous un effort d'appui. La profondeur de chaque échancrure est déterminée de façon à ce qu'après engagement de la tête de manoeuvre -(35) et positionnement des griffes (35b) par rapport aux doigts d'indexation (34), les billes (36) après avoir été escamotées par lesdits doigts (34) se retrouvent en position débordante sous ces derniers afin d'assurer l'accouplement de ladite tête de manoeuvre avec l'ensemble du compteur. Ou bien les billes (36) peuvent coopérer en position d'accouplement avec des empreintes complémentaires formées sur les doigts.

Les robinets ou vannes d'arrêt (2) en amont et en avai du compteur (1), dans le fond du caisson, sont associés par une tige de liaison (19), à un volant de commande (18) afin d'agir à distance sur l'ouverture et la fermeture des robinets (2) pour isoler à volonté le socle (30) et par conséquent l'ensemble du compteur (1) en vue de son démontage. A cet effet, il convient de procéder de la manière suivante.

Par l'ouverture de la face apparente de la borne, on engage à l'intérieur du caisson, au moyen de la tige (35c), la tête de manoeuvre (35) qui coiffe l'ensemble du compteur pour que les échancrures (35a) des griffes (35b) coopèrent avec les doigts (34) de l'embase support (31). On exerce un effet d'appui sur la tête (35) de façon à ce que les billes de retenues (36) échappent les doigts - (34) en vue d'assurer l'accouplement en hauteur de la tête (35) par rapport à l'embase (31). On agit ensuite angulairement sur la tête de manoeuvre - (35) afin de désaccoupler le système à baïonnette (31a) -(30d). Il suffit alors de retirer en hauteur l'ensemble du compteur avec l'embase (31) qui est maintenue clipsé au moyen de billes de retenue - (36) qui coopèrent avec les doigts (34). Pour le remontage du compteur (1) et de son embase support (31), on opère de façon inverse.

il en résuite que l'on opère, pour le montage du compteur, d'une manière axiale sans risque de porte à faux. L'embase support (31) en combinaison avec le socle (30), présente des moyens d'indexation appropriés pour le montage du compteur d'eau, dans le bon sens.

D'une manière connue, la borne demeure équipée d'un dispositif de lecture optique du cadran du compteur d'eau avec moyen de grossissement de la lecture et moyen d'éclairage éventueilement.

Le système optique de lecture est intégré dans la porte de visite de la borne en partie supérieure du coffret de sorte qu'à l'ouverture de cette porte, l'organe de lecture dégage complétement le volume de la partie supérieure de la borne afin d'autoriser le passage de l'organe de manoeuvre 35 relatif à l'ensemble démontable (31). Le système de lecture optique proprement dit est réalisé à partir d'un mono-culaire intégré à la porte de visite et conformé pour grossir et éclairer à partir d'une lampe de poche dont le faisceau lumineux est dirigé sur la tête d'un compteur.

Le système optique et d'éclairage peut éventuellement utiliser un jeu de miroirs de renvoi.

On souligne que l'embase (31), compte-tenu de sa conception permet une inclinaison du plan de la tête de lecture du compteur par rapport à un plan horizontal.

## Revendications

-1-Borne d'équipement sous forme d'un coffret étanche avec une partie enterrée et une partie apparente, le fond du coffret étant équipé d'ouvertures latérales pour le passage et la liaison des canalisations d'arrivée (4) et d'évacuation (5) de l'eau avec les moyens nécessaires à sa régulation et sa distribution, un compteur (1) étant branché entre lesdites canalisations, caractérisée en ce que le compteur (1) est équipé d'une embase support - (31) agencée pour être accouplée d'une manière démontable, avec un socle (30) positionné dans le

10

fond du coffret étanche et coopérant, d'une manière séparée, avec l'arrivée (4) et le départ (5) de l'eau, ladite embase étant conformée d'une part pour être en communication, d'une manière étanche, avec les agencements internes séparés d'arrivée et de départ de l'eau relatifs au socle et, d'autre part, pour être reliée à l'entrée et à la sortie du compteur d'eau, l'embase support (31) présentant en outre des moyens d'accrochage susceptibles de coopérer avec des agencements complémentaires d'un organe de manoeuvre (35) actionnable à partir de la partie apparente du coffret, pour assurer le démontage ou montage à distance de l'ensemble du compteur et son retrait.

-2-Borne selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'une portée circulaire (30c) est formée concentriquement à la face de dessus du socle et présente périphériquement des agencements - (30d) susceptibles de coopérer avec des agencements complémentaires (31a) que présente l'alésage d'une chambre (31b) formée dans l'embase support (31) et conformée pour être centrée et indexée coaxialement à ladite portée.

-3-Borne selon la revendication 2, caractérisée en ce que le fond de la chambre (31b) et l'embase (31) présente en correspondance avec les canaux - (30a) et (30b) du socle (30) deux canaux (31c) et - (31d) reliés par des conduites (32) et (33) respective ment à l'entrée et à la sortie du compteur (1).

-4-Borne selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'embase (31) présente radialement et en débordement des doigts cylindriques (34) destinés à coopérer avec des échancrures complémentaires (35a) formées en bout de griffes - (35b) que présente une tête de manoeuvre (35) conformée en section pour coiffer l'ensemble du

compteur, ladite tête étant accouplée à un organe de préhension (35c) actionnable à partir de l'ouverture de la partie extérieure du coffret.

-5-Borne selon la revendication 4, caractérisée en ce que chaque griffe (35b) est équipée de moyens de retenue débouchant dans les échancrures correspondantes et susceptibles de coopérer avec les doigts cylindriques (34) en vue d'assurer l'accouplement de la tête de manoeuvre (35) avec l'ensemble du compteur équipé de l'embase (31).

-6-Borne selon la revendication 3, caractérisée en ce que l'embase support (31) présente en débordement un bossage (31e) pour faire office d'appui au compteur, les canalisations (32 -33 étant reliées d'une manières étanche audit bossage - (31e) pour être en communication avec les canaux (31c) et (31d).

-7-Borne selon la revendication 2, caractérisée en ce que les agencements (30d) et (31a) constituent un système de verrouillage à baïonnette.

. -8-Borne selon la revendication 1, caractérisée en ce que le système optique de lecture est intégré dans la porte de visite en partie supérieure du coffret afin de dégager lors de l'ouverture de ladite porte, le volume de la partie supérieure de la borne pour autoriser le passage de l'organe de manoeuvre (35).

-9-Borne selon la revendication 8, caractérisée en ce que le système de lecture optique résulte de l'intégration dans la porte de visite d'un monoculaire grossissant et d'éclairage dont le faisceau lumineux est dirigé sur la tête du compteur, ledit système optique et d'éclairage pouvant ou non utiliser un jeu de miroirs de renvoi.

40

35

45

50

55

